



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le .....-2-AVR..2019.....  
et publié le .....-2-AVR..2019..

Le Directeur Général Adjoint des Services

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – nombre et désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration**

Séance du 28 mars 2019

Convocation du 22 mars 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Tastes,  
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,  
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,  
Mme Catherine Lequeux par M. Thibault Hennion,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

M. Timothé Lefebvre,  
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2019

**OBJET : SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – nombre et désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-33 et L 1521-1 et suivants,

Vu les statuts de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et les résultats des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 14 février 2019 décidant l'augmentation de capital de la SEM Sceaux Bourg la Reine Habitat et décidant de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration dont 9 représentants de la ville de Sceaux, 5 représentants de la ville de Bourg-la-Reine, 3 représentants privés auxquels s'ajoutent 2 représentants des locataires,

Considérant qu'au regard de l'équilibre entre les deux Villes concernées, il convient de fixer à 8 le nombre de représentants de la ville de Sceaux et à 6 le nombre de représentants de la ville de Bourg-la-Reine,

Vu les candidatures de MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Patrice Pattée, Roselyne Holuigue-Lerouge, Monique Pourcelot, Sylvie Bléry-Touchet, Catherine Arnould, Jean-Pierre Riotton,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration dont 8 représentants de la ville de Sceaux, 6 représentants de la ville de Bourg-la-Reine, 3 représentants privés auxquels s'ajoutent 2 représentants des locataires.

DESIGNE MM. Philippe Laurent, Philippe Tastes, Patrice Pattée, Roselyne Holuigue-Lerouge, Monique Pourcelot, Sylvie Bléry-Touchet, Catherine Arnould, Jean-Pierre Riotton membres du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

